

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 15 mars 2019 à 20 heures sous la présidence du maire Jacky BONIN et en présence de tous les conseillers.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, les points suivants ont été étudiés:

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Décide de procéder à l'encaissement d'un chèque de 200 euros remis par le C A C de Montagny pour l'utilisation du local associatif et d'un chèque de 200 euros remis par l'Amicale Pétanque de Montagny pour l'utilisation des installations du stade.

Décide de vendre une concession au cimetière au tarif de 163 euros.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES B L I.

Le conseil municipal décide d'approuver le transfert, au titre des compétences supplémentaires, de la compétence « Accueil de loisirs et accueil jeunes périscolaires limités au mercredi toute la journée », approuve le transfert, au titre des compétences supplémentaires, de la compétence « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance », prend acte de l'achèvement, par délibération du conseil communautaire du 18 juillet 2018, de l'harmonisation des compétences à l'échelle du territoire et approuve en conséquence la modification des statuts de la communauté de communes.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'année 2018.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Le conseil municipal vote le compte administratif 2018 qui présente un résultat négatif en investissement de 70.370,18 euros, un résultat positif en fonctionnement de 219.053,56 euros et un résultat global positif de 148.683,38 euros.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation positif de 219.053,56 euros comme suit:

Affectation complémentaire en réserve pour 154.418,18 euros, résultat reporté en fonctionnement pour 64.635,38 euros et résultat d'investissement déficitaire de 70.370,18 euros reporté en déficit d'investissement.

DEMANDE D'AIDE EFFILOGIS.

Le maire rappelle que le projet « Maison des associations » est éligible au programme EFFILOGIS et qu'il convient de solliciter, à ce titre, une demande de subvention au taux maximum. Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

MISE EN VENTE.

Le maire rappelle que le bâtiment sis 71 Rue de l'Eglise, abrite deux logements locatifs actuellement loués à Mme JACQUOT et à Mr et Mme NICOLIER et que la gestion de ces locations devient lourde pour les services administratifs de la mairie en raison de la difficulté à recouvrer les loyers de certains locataires. En conséquence, le conseil municipal décide de valider la mise en vente de ce bâtiment et d'en confier l'opération à l'agence CENTURY 21 de LOUHANS.

MISSION GEOTECHNIQUE.

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du

bâtiment LONJARET en Maison des Associations, il convient de faire réaliser des sondages de sol. Le maire précise qu'une consultation a eu lieu et que deux entreprises ont répondu à savoir : ANTEMYS pour un montant TTC de 5.589,36 euros et EGSOL pour un montant de 3.000,00 euros. Le conseil municipal, après examen, décide de retenir la proposition de l'entreprise la moins disante soit EGSOL pour 3.000,00 euros TTC et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires.

ETUDE DE DEVIS:

Le conseil municipal accepte un devis de remplacement des blocs de secours de l'école selon la proposition de l'entreprise GONZALEZ.

Le maire fait le point sur les travaux concernant le chemin piétonnier qui devraient être terminés vers le 15 mars prochain

Le conseil municipal valide une liste d'investissements à inscrire au budget 2019.

Après avoir étudié les questions diverses, le conseil municipal fixe la prochaine réunion au vendredi 12 avril 2019 à 20 heures 30.